

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 20 juin 2013 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:
Carmelle Carrier, représentante de Saint-Benoît-Labre
Johanne Giroux, représentante de Saint-Gédéon de Beauce
Pierre Bégin, vice-président et représentant de Notre-Dame-des-Pins
Éric Maheux, représentant de Saint-Prosper
René Paquet, représentant de Saint-Théophile
Pierre Gilbert, représentant de Sainte-Aurélie
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Yvan Paré, représentant de Saint-Martin
St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie
Jean-Guy Plante, représentant de Saint-Philibert
Urgel Bergeron, représentant de Saint-Côme-Linière
Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson, président et représentant de la Ville de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4433-13

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Yvan Paré
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4434-13

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE
LE 23 MAI 2013**

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Pierre Gilbert
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 23 mai 2013 soit accepté en ajoutant le nom de Madame Carmelle Carrier, représentante de Saint-Benoît-Labre à la liste des personnes présentes et en modifiant le nom du secondeur de la résolution #4422-13 par Monsieur Pierre Gilbert au lieu de Pierre Giguère.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 20 juin 2013;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de mai 2013;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours des mois d'avril et mai 2013, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier. Monsieur Denis Bédard, représentant régional pour Véolia Inc. est présent à cette assemblée. Monsieur Bédard explique aux personnes présentes comment se fait la collecte des matières recyclables (bacs bleus) sur le territoire ainsi que la manière que le calcul du tonnage par municipalité est établi;
- Un rapport modifié signé par Monsieur Pierre Paquet, préposé à la pesée, concernant l'indice de performances 2012 en ce qui concerne la récupération (bac bleu) –vs- les matières enfouies et ce pour chacune des municipalités.

RÉSOLUTION NO: 4435-13

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Madame Carmelle Carrier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :
#C-1300354 à #C-1300453 inclusivement de même que les chèques
#P-1300168 à #P-1300237 inclusivement pour un déboursé total de
327 254.29\$.**

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE

Je, Elzéar Dupuis, administrateur à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, donne avis qu'il sera soumis pour acceptation lors d'une prochaine réunion de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'adopter le budget nécessaire à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour l'exercice financier 2014.

Je donne également par le présent avis, dispense de lecture dudit règlement lors de l'assemblée où il sera adopté.

INFORMATIONS

- Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie Intermunicipale fait la présentation aux membres de ce conseil du nouveau logo officiel de la Régie, ainsi que de l'icône qui sera utilisée dans le cadre d'une nouvelle campagne publicitaire pour promouvoir le recyclage.
- Le secrétaire-trésorier informe les membres du conseil qu'il débutera bientôt le processus de vente du Règlement #45-10 de la Régie en collaboration avec les gens du ministère des Finances du Québec.

RÉSOLUTION NO: 4436-13

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Madame Johanne Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 20h18.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE